

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE

Organise le 25 Mars 2012 avec le concours du Saint Lo Auto Club, Agon Coutainville Sports Mécaniques,
Sous le patronage du Conseil Général de la Manche, de la communauté de Communes du canton de Marigny, de
la ville de Saint Lo, d'Agneaux et d'Hébecrevon

Une épreuve automobile régionale dénommée :

30^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE D'HEBECREVEON / AGNEAUX

Cette épreuve compte pour : Coef 1

La Coupe de France de la Montagne

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie

Le Challenge des Sponsors de l'ASA du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 12B4 en date du 39 / 12 /2011
et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R8** en date du 04 / 01 / 2012.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Epreuves régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)

Directeur de Course
Directeur de Course Adjoint
Commissaires Techniques A responsable
Commissaires Techniques A
Commissaires Techniques B
Commissaires Techniques C
Commissaires Techniques C
Médecin
Relation Presse
Chargé de la mise en place des moyens
Chargés des relations avec les concurrents (CS)
Chargé des Commissaires de route
Chronométreurs
Chronométreurs
Chronométreurs

Mme Sylvie QUERU Licence n°14919
Mme Christine FAULIN. Licence n°126053
Mme Danielle LE MASLE..... Licence n°1087
Mr Philippe LEREDDE. Licence n°8465
Mr Thierry COLIGNEAUX..... Licence n°8468
M Jean Pierre FOURRE. Licence n°2364
M Thierry QUERU. Licence n°14914
M William QUERU. Licence n°14922
Mr Patrick GUILLEUX Licence n°55340
M Claude OLLIVIER..... Licence n°16353
Mr le Dr Vitor LIMA DE MARTINS Licence n°158389
Mr Didier HUBERT Licence n° 11684
Mr Rémi ABOUL Licence n°191902
Mr Jacques LE GALL. Licence n°9383
Mr Jean Marie MOISSON..... Licence n°16360
Mr René MILLET Licence n°47927
Mr Jean Louis GASLAIN. Licence n°13118
Mr Patrice JEHAN Licence n°3386

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 19 mars 2012 à 24 h 00 heures.

Publication de la liste des engagés le 22 mars 2012 à 19 heures 00.

Vérifications administratives le 24 mars 2012 de 16 h à 19 heures 00.

Vérifications administratives le 25 mars 2012 de 7 h à 9 heures 45.

Vérifications techniques le 24 mars 2012 de 16 h 15 à 18 heures 30.

Vérifications techniques le 25 mars 2012 de 7 h 15 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 25 mars 2012 à 10 heures 15.

Briefing des commissaires le 25 mars 2012 à 10 heures 15.

Essais non chronométrés le 25 mars 2012 à 8 heures

Essais chronométrés le 25 mars 2012 à 10 heures 30.

Briefing des pilotes le 25 mars 2012 à 10 heures 15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 25 mars 2012 à 12 heures 30

Course

- o 1^{ère} montée le 25 mars 2012 à partir de 13 heures 30
- o 2^{ème} montée le 25 mars 2012 à partir de 15 heures.
- o 3^{ème} montée le 25 mars 2012 à partir de 16 heures 30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

- o Remise des prix ainsi que le Palmarès le 25 mars 2012 à partir de 19 heures

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix:

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- o Réunion 1 : le 24 mars 2012 à partir de 16 heures

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 24 mars 2012 de 16 h à 19 heures 00.

Vérifications administratives le 25 mars 2012 de 7 h à 9 heures 45.

Vérifications techniques le 24 mars 2012 de 16 h 15 à 18 heures 30.

Vérifications techniques le 25 mars 2012 de 7 h 15 à 10 heures .

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Garage AUTO PRO 20 RUE DE Verdun 50180 AGNEAUX .

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 25 à 10 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 25 mars 2012 à 10 h 15 heures.

Pesage des voitures libre

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slalom

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA du BOCAGE 1 rue Victor Hugo 14120 MONDEVILLE

jusqu'au 22 mars à 10 heures.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 140

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. Le groupe C3 devient **CNF**.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7. Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux .

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : **105 dB A maxi**

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : **110 dB A maxi**

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 30ème Course de Côte Régionale d'Hébécrevon / Agneaux a le parcours suivant

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur le VO

Arrivée sur la D900

Pente moyenne 6 %

Longueur du parcours 2000 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

Parc de départ : VO

Parc d'arrivée : *bourg d'Hébécrevon D 900*

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : *Pré grille bourg d'Hébécrevon D 900*

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Hébécrevon .

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures, le 24 mars 2012 .

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Hébécrevon ; rue centrale.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant le collège (Mairie)
- pendant les essais et la course au parc départ : devant le collège (Mairie)
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : devant le collège (Mairie)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu Salle Letribot de 6 heures à 22 heures.

Téléphone permanence n° 02 33 05 30 74 / 06 78 11 66 72
Centre de secours le plus proche :
Lieu : SAINT LO Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à *Pré grille* le 25 mars 2012 à 10 heures 15.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes

- ◆ aux trois premiers du scratch
- ◆ aux premier de groupe et de classe
- ◆ à la première et deuxième féminine
- ◆ à trois commissaires de piste désignés par tirage au sort

La remise des coupes se déroulera le 25 mars 2012 à 19 heures.